

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
 REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
 CANTON DE TAVERNY

\* \* \* \*

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 En date du 24 septembre 2007

L'an deux mil sept, le vingt-quatre septembre à 21 heures 20 minutes, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le 14 septembre 2007, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

**Membres présents** : Jean BENITEZ DE LUGO, Yves GITTON, Alain MORICE, Claude MOUGIN, (Maires adjoints)  
 Martine BERNARD, Dominique BERNARD, Roger MIGNOT, Andrée SIGWALD, Patricia ZEISS, Paula FERREIRA  
 (conseillers municipaux)

**Membres représentés par pouvoir** :  
 Michelle TORTOSA, pouvoir donné à Patricia ZEISS

**Membre absente excusée** :  
 Micheline MAINGUET

**Membres absents** :  
 Jean-Pierre DUCHESNE, Pascale HUGON, Eric MONTUCLARD, Jean-Paul PAZAT

**Secrétaire de séance** : Jean BENITEZ DE LUGO

La séance est ouverte sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire à 21 h 20.  
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 23 juillet 2007 est adopté à l'unanimité.

## 1. ADMINISTRATION GENERALE

### 1.1. Rapport annuel 2006 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Rapporteur : Martine BERNARD

Martine BERNARD présente au conseil le rapport annuel 2006 qui a été adopté par le comité syndical en date du 11 juin 2007.

Elle rappelle les événements marquants de l'année 2006 :

- Modification des statuts du syndicat pour permettre l'adhésion de la communauté de communes du Parisis
- Perte de la TEOM pour les six communes adhérentes aux communautés de communes
- Lancement d'un marché de fournitures de bio-composteurs dans le cadre d'une campagne d'information et de promotion du compostage à domicile

Après s'être fait exposer les indicateurs financiers, les membres du Conseil municipal conformément à l'article 2 du décret 2000-404 prennent acte du rapport.

## **1.2. Signature d'un avenant relatif au volet jeunesse du contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales**

Rapporteur : Alain MORICE

Monsieur MORICE rappelle que la commune est signataire d'un contrat enfance avec la CAF du Val-d'Oise. Celui-ci est arrivé à échéance au 31 décembre 2006 et sera donc renégocié cette année au titre du contrat enfance jeunesse. Sa signature doit intervenir avant la fin de l'année. Pour ce faire, le Conseil municipal est sollicité pour donner un accord de principe sur la signature de l'avenant relatif au volet jeunesse.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

## **2. URBANISME TRAVAUX**

### **2.1. Signature d'une convention entre l'Etat et la Commune pour l'instruction des dossiers d'urbanisme**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire rapporte qu'en application du Code de l'urbanisme, les communes peuvent disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des dossiers d'urbanisme.

Afin de respecter les responsabilités de chacun (Etat / Commune), mais aussi assurer la protection des intérêts communaux et garantir le droit des administrés, la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture propose une convention qui s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du service public.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour signer ladite convention.

À l'unanimité, les conseillers autorisent Monsieur le Maire à signer.

### **2.2. Droit de préemption parcelle AE 1**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Commune a été informée par une Déclaration d'intention d'aliéner en date du 30 juillet de la vente de la parcelle cadastrée AE 1 sise au 40 avenue du Général de Gaulle.

Cette parcelle se situe dans l'emprise d'un futur carrefour qu'il conviendra d'aménager dans le cadre de la réalisation de la ZAC.

Monsieur le Maire a proposé une préemption partielle de 50 m<sup>2</sup> environ. Le propriétaire pressenti n'a pas souhaité cette division aussi le Conseil municipal est sollicité afin d'autoriser la préemption totale du bien pour un montant de 207 000 € auquel se rajoutent les frais d'agence. Ce prix est conforme à l'avis de France Domaine du 18 septembre 2007.

À l'unanimité les conseillers autorisent cette préemption.

## **3. QUESTIONS DIVERSES**

### **3.1. Désignation du bureau d'étudess pour la réalisation du PLU**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé qu'en date du 7 juin 2007 le Conseil municipal a décidé de la révision du POS valant élaboration du PLU.

Une annonce a été insérée dans le Parisien en date du 12 juin 2007 en vue de consulter un bureau d'étudess.

La remise des offres a été fixée au 3 septembre 2007.

En partenariat avec la DDEA qui assiste la commune dans ce dossier, 4 offres ont été examinées.

En fonction des critères définis, il a été privilégié le bureau d'études connaissant le mieux le secteur.

Monsieur le Maire propose de retenir le bureau d'études « Dessein urbain ».

À l'unanimité, les membres du Conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à désigner ce bureau d'études dont l'efficacité n'est plus à démontrer.

### **QUESTIONS ORALES**

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un problème architectural survenu sur le nouveau transformateur rue de la Vieille Fontaine, cela nécessite la démolition et reconstruction du toit non-conforme au permis de construire et aux pratiques architecturales du secteur.

Bien évidemment s'agissant d'une erreur de l'entreprise, les travaux seront effectués sans préjudice financier pour la commune.

Paula FERREIRA souhaite porter à connaissance de Monsieur le Maire des interventions de Madame KIVOUVOU auprès des parents d'élèves réunis samedi 22 septembre 2007 à l'école, notamment sur les difficultés liées aux petits travaux non effectués, mais également des problèmes de capacité du dortoir et enfin de la non réalisation d'un potager du fait du refus de la mairie.

Monsieur le Maire prend bonne note des doléances de Madame KIVOUVOU qu'il rencontrera prochainement mais d'ores et déjà il lui semble opportun de préciser d'une part qu'il est possible de rajouter des lits au dortoir mais il n'en connaissait pas les besoins.

D'autre part s'agissant du potager, la municipalité ne l'a jamais refusé. Il a simplement été demandé que les enseignants déposent un projet et qu'ils s'engagent à la pérennité de l'action.

Depuis le dernier conseil d'école, lieu de ce débat, aucun projet n'est parvenu en mairie.

Enfin sur les menus travaux, cet été l'accent a été mis en particulier sur la fin des nouveaux équipements.

Patricia ZEISS regrette que Madame KIVOUVOU n'ait pas évoqué lors de cette rencontre avec les parents l'acquisition de nouveaux mobiliers par exemple...

Claude MOUGIN, assisté de la police municipale a effectué des contrôles radar rue de la Libération. Ils se sont tous révélés être en dessous de la vitesse autorisée excepté une moto roulant à 61 kmh. Cette mesure préventive a été effectuée suite à une plainte des riverains relative à la vitesse.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 h 35.